



ENVIE DE NOUS REJOINDRE ??

Notre Association est à but non lucratif. Elle est gérée par un Conseil d'administration dirigé par un(e) Président(e). Ainsi, toute personne de bonne volonté et qui souhaite apporter une ou des compétences et donner du temps pour A DOM'AIDE68 peut faire acte de candidature auprès de Mme/ M Le Président via la boîte contact@adomaide68.fr.

Tout bénévole peut faire le choix soit de devenir membre du Conseil d'Administration ou simple adhérent.

- *Etre administrateur* : c'est participer 4 à 6 fois par an à des réunions de 2 à 3h en général pour décider de la stratégie, des projets à mettre en œuvre dans les mois ou prochaines années. C'est aussi ponctuellement, participer à des groupes de travail par thématique ;
- *Etre administrateur et membre du bureau exécutif* : c'est en plus participer chaque mois à une réunion de 3h pour évoquer les dossiers en cours, l'activité ou encore les projets en cours d'étude et prendre des décisions concrètes en lien avec le directeur général ;
- *Etre simple adhérent*, c'est contribuer à participer au développement de l'association en intégrant des groupes de travail ponctuellement selon les thématiques et les compétences que le bénévole adhérent peut ou veut apporter. **A savoir : les statuts associatifs prévoient une cotisation annuelle de 0€.**

ENVIE DE NOUS SOUTENIR ??

Les statuts d'A DOM'AIDE68 prévoient que l'Association peut recevoir des dons, legs ou bénéficier d'un mécénat.

- **Le don** : c'est le fait de donner ou céder quelque chose que l'on possède ; c'est en particulier l'action de donner de l'argent à une Association, une institution pour soutenir sa cause, son objet. *Il ouvre droit à une réduction d'impôt comprise entre 66 et 75% selon l'association* dans la limite de 20% du revenu imposable.

Le legs : il s'agit d'une disposition inscrite dans un testament et qui prévoit que le légataire a fait le choix de faire bénéficier une association, une institution ou une personne, d'un bien ou d'une somme d'argent, notamment pour soutenir une cause. *Le legs ouvre droit à une réduction d'impôts de 66%.*

- **Le mécénat** : il s'agit d'un soutien matériel ou subvention apportée, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. *Il ouvre droit à une réduction d'impôts à hauteur de 60 à 75%.*

La protection de l'enfance, le bien-être de l'enfant, le soutien à la parentalité nous concerne tous. Vous aussi, rejoignez-nous !!

Nous contacter : 03 89 45 47 70

Ou mail : contact@adomaide68.fr

Nous écrire : A DOM'AIDE68, 21 rue Schoelcher, 68200 Mulhouse

